



DECISION N° 2017-10
Portant avis de recrutement sans concours
d'un agent d'Entretien Qualifié

Le Directeur du Centre de long séjour Bellevaux

- Vu la loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86.33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu l'article 18 du décret 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique,
- Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- Vu la réglementation relative aux concours et examens de recrutement dans la fonction publique hospitalière.

DECIDE :

ARTICLE 1:

Le Centre de Long Séjour de Bellevaux à Besançon organise une commission de recrutement en vue de pourvoir :
2 postes d'agent d'entretien qualifié.

ARTICLE 2:

La commission de sélection des candidatures composée d'au moins trois membres nommés par la Direction se déroulera à partir du 9 mai 2017 au Centre de Long Séjour Bellevaux.

La sélection se déroule en deux temps :

1. Examen des dossiers de tous les candidats
2. Audition des candidats retenus après examen du dossier

Modalités de convocation : les candidats recevront un courrier de convocation à leur adresse personnelle 8 jours avant la date de la commission.

Article 3 :

- Le dossier d'inscription doit comprendre :
 - Une lettre de motivation expliquant le projet professionnel de l'agent,
 - ainsi qu'un curriculum vitae détaillé comportant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.
- Clôture des inscriptions : le dossier d'inscription complété doit être déposé sur place ou adressé par voie postale (le cachet de la Poste faisant foi) avant le 28 avril 2017 minuit à Monsieur le Directeur du CLS Bellevaux 29 quai de Strasbourg 25042 BESANCON Cedex

Article 4 :

Aucune condition de titres ou diplômes n'est exigée pour concourir.

La commission se prononcera en prenant en compte des critères professionnels.

Article 5 :

Pour tout renseignement, les candidats peuvent contacter le service des Ressources Humaines au 03 81 61 43 66.

Fait à Besançon, le 27 février 2017

Le Directeur,

L. MOUTERDE

